

Pour citer cette communication : PAROTTE, C., PIET, G., ROSSIGNOL, N., « Participer n'est pas influencer. Le poids du citoyen « expert d'usage » dans le processus décisionnel », Communication orale, *Congrès du GIS – Démocratie et participation*, Paris : EHESS, 18-21 octobre 2011.

Participer n'est pas influencer. Le poids du citoyen « expert d'usage » dans le processus décisionnel

Céline PAROTTE, Grégory PIET, Nicolas ROSSIGNOL
SPIRAL - Gouvernance et Société Département de Science Politique
Université de Liège (Belgique)

Congrès du GIS – Démocratie et participation - 21 octobre 2011

1. Introduction

- Problématique: Le citoyen qui participe au processus décisionnel (dans le cas de l'aménagement du territoire) a-t-il une influence sur ce dernier?
- Pour tenter d'y répondre: Si le citoyen rend plus légitime le processus décisionnel (« gouvernance »), ce dernier donne-t-il de la légitimité au citoyen? Ou est-ce autre chose? Que produit la participation au processus décisionnel comme citoyen? Qui est ce citoyen « expert d'usage »?
- Cinq conflits d'implantation comparés (Glaser, Strauss, 2010)
 - (1) quatre cas d'étude relatifs à l'implantation de parcs éoliens en Région wallonne (Belgique).
 - (2) un cas d'étude relatif à la construction d'une mosquée dans un quartier de la ville de Liège (Belgique).
 - (3) Temporalité:
 - recherche sur les parcs éoliens entre septembre 2010 et septembre 2011;
 - recherche sur la mosquée entre janvier 2010 et mai 2011.
- Démarche inductive: Théorie ancrée ou *Grounded theory* (Glaser, Strauss, 2010),
- Matériau: entretien, focus group, revue de presse

2. Maximiser les différences selon la théorie ancrée et la méthode proposée

- (1) Les procédures sont relativement différentes entre nos cas d'étude: permis d'urbanisme (pour un lieu de culte) et permis unique (pour les parcs éoliens), impliquant une réunion d'information préalable du citoyen dans le 2^e cas.
- (2) Nous identifions des formes de réappropriation par le citoyen de la procédure, et ce, de manière différente selon nos cas: par méconnaissance, débordement des cadres, médiatisation, etc.
- (3) Nous constatons également tantôt des formes d'intégration du citoyen dans le « montage » du projet, tantôt la volonté de le tenir à distance: par intérêt, par considération du statut du citoyen, par exemple.

- (4) Nous voyons également des projets d'implantation **réussir** et d'autres **échouer**, sans vraiment pouvoir y reconnaître une influence directe du citoyen pour chaque cas: poids du pouvoir public (Fourrot, 2010) avec une balance entre enjeux électoraux, intérêts de la ville ou de la Région wallonne et considérations économiques, projet mal préparé, sanction des instances d'avis, etc.
- (5) Au niveau des **citoyens**, ils peuvent s'être constitués en groupe de pression organisé ou non, avoir une bonne connaissance ou non du dossier, être ou non dans des instances d'avis, connaître ou non la procédure de décision, avoir ou non un porte-parole, etc.

3. Conclusion intermédiaire par la maximisation des différences

Au vu de cette première étape de maximisation des différences,

- (1) nous constatons que le citoyen n'a pas véritablement une influence (Bherer, 2011) sur le processus car son action, organisée ou non, n'est pas proportionnelle à la réussite ou l'échec d'un projet. On peut y voir au mieux un impact indirect (Papadopoulos, 2011) par la médiatisation, par récupération des arguments citoyens par l'autorité publique pour défendre ses intérêts, etc.
- (2) nous constatons également que, moins qu'une volonté de rendre le citoyen légitime par la participation dans le processus décisionnel, il est davantage présent pour légitimer la décision publique; proche d'une action symbolique.

4. Maximiser les similitudes selon la théorie ancrée et la méthode proposée

- En maximisant les similitudes,

- (1) nous nous rendons compte de l'importance et de l'influence du contexte dans lequel se développent les projets que ce soit pour la construction d'une mosquée ou les parcs éoliens: société interculturelle, écologie « ambiante », enjeux politiques, les précédents, les autres cas européens, etc.
- (2) Nous constatons également que le citoyen peut se rendre « visible »? Mais, qui est-il? Comment est-il « visible »? En quoi cette visibilité est importante et comment l'identifier?

- Nous relevons trois compétences de ce citoyen « visible », que nous nommerons « expert d'usage »:

- (1) « **Il sait** »: ce citoyen a « un savoir », une « expérience » de son environnement, il passe par un apprentissage de la procédure, du projet en débat, par une maîtrise du contexte. Il se « **professionnalise** ».
- (2) « **Il peut** »: ce citoyen dispose également de ressources pour agir et défendre ses intérêts; une capacité à se mobiliser et à s'organiser, le cas échéant, pour déborder les procédures. Il mobilise un « **réseau** ».
- (3) « **Il argumente** »: ce citoyen doit, pour se faire entendre, développer un discours qui correspond à l'arène publique dans lequel il s'exprime. Il construit un « **argumentaire** ».

5. Conclusion intermédiaire par la maximisation des similitudes

Comme nous l'avons vu dans nos cas d'étude,

- (1) le citoyen « expert d'usage » doit mobiliser trois compétences pour être visible:
(1) « il sait », (2) « il peut » et (3) « il argumente ».
- (2) Mais que lui apporte cette visibilité, si ce n'est pas de l'influence sur la décision?
Ce qui ressort de nos études de cas, c'est que cette visibilité est une **épreuve de crédibilité** pour le citoyen.
- (3) Il n'est plus simplement crédible parce que c'est une **obligation procédurale**, mais parce qu'il maîtrise une **triple compétence** sur un dossier particulier dans un environnement qu'il connaît très bien et sur lequel il est capable de construire un argumentaire.

6. Conclusion générale sur les effets de la participation

- Premièrement, ce que nous défendons comme thèse dans cette contribution repose sur le fait qu'il conviendrait de sortir d'une réflexion répétée sur la légitimité du citoyen dans le processus décisionnel, pour se concentrer sur les épreuves de crédibilité par lesquelles le citoyen ordinaire passe pour s'expertiser et pour devenir crédible.

- Deuxièmement, la participation du citoyen dans le processus décisionnel nous montre, dans nos cas d'étude, deux formes d'apprentissage:

- (1) **par les citoyens**, d'abord, qui prennent la mesure de leur action, des compétences nécessaires pour agir et les contraintes associées au dossier, au contexte, à la procédure, au/à la politique, etc.
- (2) **par les décideurs**, ensuite, qui prennent la mesure de cette participation du citoyen qui devient de plus en plus crédible et n'est plus « cet » instrument de légitimation de la décision.

- Troisièmement, nous proposons de voir les effets de la participation dans une double **construction** de la **socialisation politique par un apprentissage de la participation**: « vers une citoyenneté active » et « vers des décideurs réceptifs ».